

LES ARRETES SECHERESSE EN COURS SUR LE TERRITOIRE :

07-2022-06-03-00001 du 3 juin 2022

Les niveaux de restriction

- **ALERTE** pour toutes les ressources des bassins du Doux et de l'Eyrieux

LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les particuliers, les collectivités & ASA à usages domestiques :

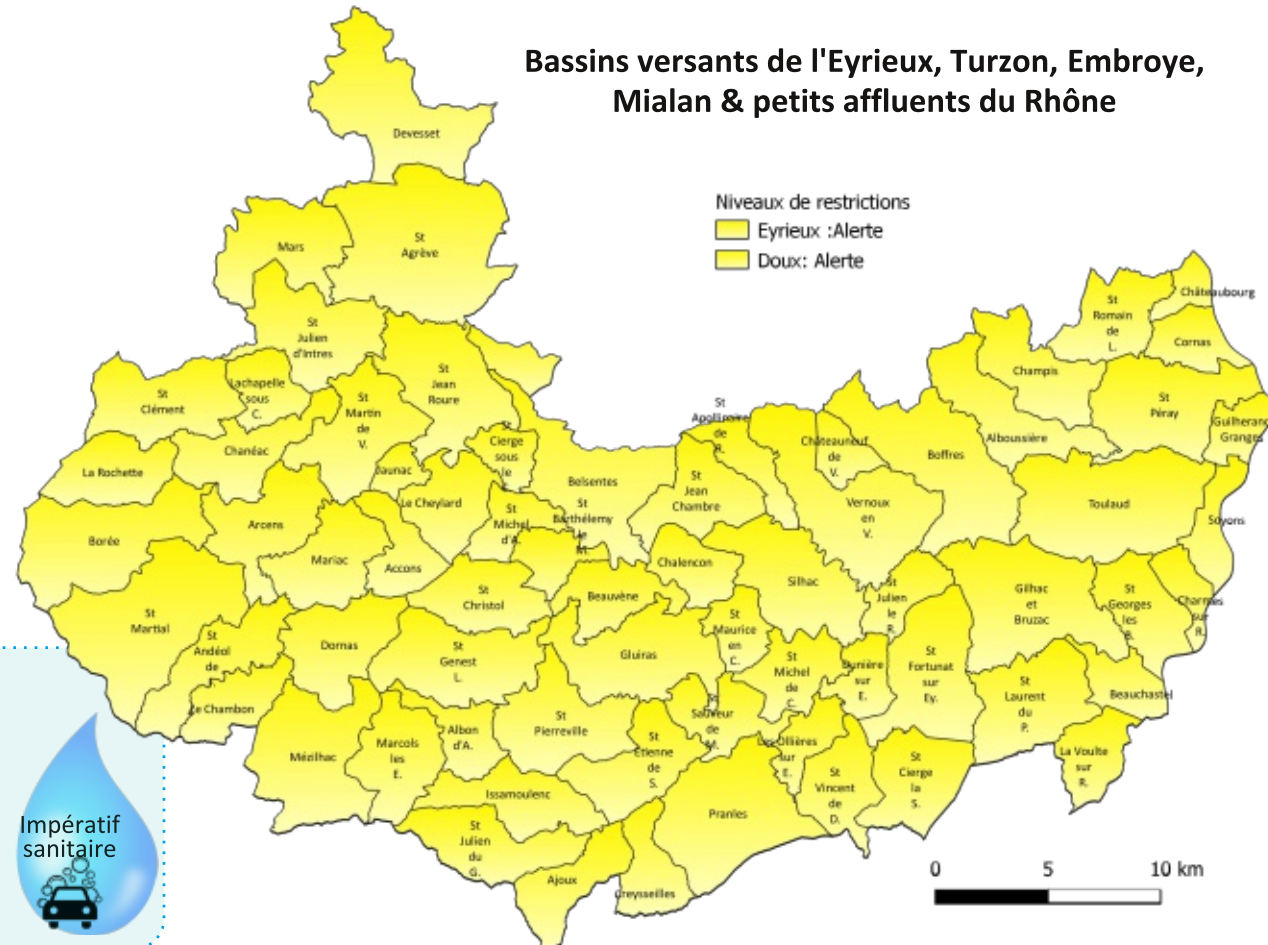
Usages	ALERTE
Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
Jardins potagers	Autorisé
Espaces sportifs	Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
Piscines	INTERDIT sauf 1 ^{er} remplissage des piscines neuves et remplissage complémentaire autorisé de 20h à 9h
Lavage des voiries	INTERDIT sauf impératifs sanitaires et balayuses automatiques
Lavage des voitures	INTERDIT sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau ou les véhicules ayant une obligation réglementaire
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béalières...	INTERDIT s'il n'y a pas de règlement d'eau approuvé par le préfet
Fontaines publics à circuit ouvert	INTERDIT
Test de capacité des hydrants et points d'eau incendie	INTERDIT

Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues collinaires avec déconnexion estivale.

Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône



ADOPTER LES BONS GESTES

